



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2019

Étaient Présents : Didier BONNARD – Maire et Alain PHILIPPE - Maire délégué  
André MASLANKIEWICZ – Bruno FORT - Patricia JANTET - Emile PERRAUD - Fabrice GROS - Michel BATTISTELLA et Bernard MICHAUD, adjoints.  
Christian COCHET - Christine COCHET - Marie DICORATO - René GUIGARD - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Francisco MARTINEZ - Frédérique MOISSET et Cécile MICHAUD conseillers municipaux.

Absents : Patrick CHARNAY - Jimmy GRONDIN - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON

Secrétaire de séance : Michel BATTISTELLA

### Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

- Incorporation au domaine communal de biens vacants sans maître ;
- Convention avec CCBS : régularisation d'acquisition des matériels zéro phyto ;
- Convention pour la collecte et la gestion des certificats d'énergie ;
- Convention avec ADI pour l'étude de faisabilité du gainage des réseaux d'eaux usées ;
- Avis sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Belley ;
- Association « la petite troupe » : soutien à projet
- Médailles du travail échelon vermeil à agents municipaux ;
- Contrat d'assurance collective : délégation au Président du CDG01 pour la consultation

La séance est ouverte, Monsieur Michel BATTISTELLA est nommé secrétaire de séance.  
Pas d'observations sur le procès-verbal du 21 octobre, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération relative aux médailles d'honneur et l'ajout d'une délibération relative aux prévisions budgétaires.  
Accepté à l'unanimité.

### ✓ **Incorporation au domaine communal de biens vacants sans maître**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2019, listant les parcelles forestières susceptibles d'être présumées biens vacants sans maître et la procédure qui a suivi.  
La Direction Départementale des Territoires a fait savoir par courrier du 21 octobre 2019, que la publicité des parcelles de bois et forêts présumées sans maître sur le territoire de la commune n'a donné lieu à observation dans le délai imparti de six mois. En conséquence, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le conseil municipal a le pouvoir d'incorporer ces parcelles cadastrales dans le domaine communal.

Monsieur le Maire communique enfin la liste des parcelles concernées en précisant qu'elles se situent sur le territoire du village de Pugieu puis il demande à l'assemblée de se prononcer.  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :  
VALIDE l'incorporation des parcelles cadastrales suivantes, section A N°2-10-13-45-49-56-87-93-210-272 et N°58 section D, présumées comme « biens considérés sans maître », dans le domaine communal de CHAZEY-BONS et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document permettant de mener à bien cette opération, dans l'intérêt de la commune.

✓ **Convention avec la communauté de communes pour la régularisation d'acquisition des matériels zéro phyto**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à la « charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans les villes et villages » ainsi que la délibération communale en date du 22 mai 2017 et la convention signée, relatives à l'adhésion au groupement de commande constitué par la communauté de communes Bugey Sud pour l'acquisition de matériels d'entretien et de désherbage des espaces publics en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide »,

Il rappelle encore la commande de matériel effectuée par la commune pour un montant de 25 002 € TTC et indique que la valeur résiduelle correspondant au montant dû par la commune s'élève à 8 847.00€ (déduction faite des subventions obtenues et du FCTVA). Ce montant est donc à rembourser à la CCBS. Adopté à l'unanimité.

Toutefois, Monsieur le Maire souligne que s'agissant de matériels mutualisés, les communes d'Andert et Condon et Rossillon, s'acquitteront de leur participation à hauteur de 25% pour chacune d'entre elles.

✓ **Convention pour la collecte et la gestion des certificats d'énergie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée et Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée. Validé à l'unanimité.

✓ **Convention avec CertiNergy**

Dans la suite de la délibération précédente relative à la convention avec le SIEA, et sur proposition de Michel BATTISTELLA, adjoint en charge des bâtiments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la société CertiNergy, référente dans le secteur des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE). Des travaux d'isolation seront envisagés dans l'ancienne école de Chazey dont le logement est actuellement loué. Validé à l'unanimité.

✓ **Convention avec ADI pour l'étude de faisabilité du gainage des réseaux d'eaux usées**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de sécurisation de la traversée du bourg sur la RD1504 et indique qu'une inspection par caméra du réseau d'eaux usées sous la RD1504 a montré des fissures sur certains segments. Une solution par gainage des canalisations peut être envisagée, ce qui éviterait l'ouverture de la chaussée. Une étude de faisabilité doit préalablement être réalisée. Il suggère de solliciter l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il donne ensuite lecture du projet de convention à intervenir et demande au conseil municipal d'émettre un avis.

A l'unanimité le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de solliciter l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADI) et l'autorise à signer la convention correspondante.

✓ **Avis sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Belley**

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Belley, commune limitrophe de CHAZEY-BONS, conduit actuellement une procédure de mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme (PLU) afin de permettre l'implantation d'un nouveau centre aquatique communautaire.

Monsieur André Maslankiewicz, premier adjoint en charge de l'urbanisme, indique que la réunion d'examen conjoint du dossier destinée aux personnes publiques associées ou instances partenaires n'a mis en évidence aucun impact pour la commune de CHAZEY-BONS.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que la mise en compatibilité du PLU de la ville de BELLEY n'appelle aucune observation particulière de sa part.

### ✓ Association « la P'tite troupe » : soutien à projet

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice GROS, adjoint en charge des relations avec les associations et de la communication, qui indique avoir été saisi d'une demande d'aide à l'achat de matériel par l'association nouvellement créée dénommée « la P'tite troupe ».

Il est rappelé au conseil municipal la possibilité d'accorder des aides sur projet, ce qui est le cas.

C'est pourquoi Monsieur GROS propose d'accéder à la demande et de fixer le montant de la participation communale à 100.00€. Validé à l'unanimité.

### ✓ Contrat d'assurance collective : délégation au Président du CDG01 pour la consultation

Monsieur le Maire rappelle le contrat d'assurance collective mis en place par la commune avec GRAS SAVOYE, à l'issue de la consultation conduite par le Centre de Gestion de l'Ain, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2020.

Il convient donc de prévoir son renouvellement. La nouvelle consultation doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 qui stipule que la consultation des entreprises d'assurances doit être lancée en procédure avec négociation, avec parution au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique. Adopté à l'unanimité.

### ✓ Prévisions budgétaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain Philippe, Maire délégué de Pugieu, qui rappelle qu'en raison de la fusion des communes, la commune nouvelle est partie prenante du syndicat des eaux Andert et Condon/Pugieu. A ce titre une subvention d'équilibre est, à chaque exercice, inscrite au BP des communes concernées.

Or cette participation n'a pas été versée depuis la création de la commune nouvelle. Un titre de recette va donc être émis prochainement pour l'exercice 2019. L'assemblée est invitée à valider cette participation déjà inscrite au budget principal. Accepté à l'unanimité.

### Informations ou questions diverses :

- Monsieur Emile Perraud rappelle qu'une mise aux normes de l'éclairage du stade de foot est nécessaire. Il communique le devis correspondant et demande l'avis de l'assemblée. Après divers échanges le conseil municipal se prononce pour la réalisation de ces travaux de mise aux normes par 17 voix pour et 1 abstention (Mr Christian Cochet) ;
- Bilan du repas de Noël des aînés de la commune qui s'est déroulé le 15 décembre à la salle des fêtes. Madame Patricia Jantet, adjointe aux affaires sociales, indique que la prestation était à la hauteur des attentes et remercie le traiteur « l'Aile ou la Cuisse » pour la qualité du repas proposé. Le service était assuré par les élus. Les participants ont apprécié ce déjeuner, accompagné musicalement par Dimitri Saussard et Michel Allera, qui sont également remerciés pour leur prestation ;
- PLU : l'enquête publique est ouverte depuis le 9 décembre et se terminera le 7 janvier. Le dossier est consultable en mairie où le commissaire enquêteur a reçu en mairie le 9 décembre et recevra encore les 21 et 27 décembre ainsi que le 7 janvier.

Un dossier dématérialisé est en libre consultation. La population est invitée à se reporter au site internet de la commune [www.chazey-bons.fr](http://www.chazey-bons.fr) où des informations sont disponibles ainsi que le lien d'accès au registre dématérialisé. Informations également disponibles sur les points d'affichage municipaux de chaque village ou hameau de la commune ;

- Installation classée : le rapport du commissaire enquêteur sur le dossier soumis à enquête publique pour la société SME a été transmis en mairie ;
- Projet Bricomarché/SCI FONCIERES CHABRIERES. Monsieur Alain Philippe fait le compte rendu de la commission qui s'est réunie à Paris et à laquelle il a représenté la commune. Le recours engagé par l'enseigne WELDOM en CNAC a abouti au rejet de la demande de permis de construire déposée en mairie. Les arguments retenus sont essentiellement d'ordre environnemental. Un nouveau projet devrait être élaboré pour être présenté en 2020. Il intègrera les remarques retenues par la CNAC;
- Fibre optique : le déploiement est prévu en 2020 ;
- Bulletin d'informations municipales : il est en cours de bouclage ;
- Cas de gale au groupe scolaire : la mairie travaille à la gestion de cette contamination en étroite collaboration avec la directrice du groupe scolaire et en tenant compte des mesures préconisées par l'inspection académique.
- Stationnement gênant route de Contrevoz à Pugieu : Cécile Michaud souhaiterait que la commune intervienne auprès des locataires du syndicat des eaux d'Andert et Condon /Pugieu dont les véhicules sont régulièrement garés sur la voie publique. Ils disposent de garage et d'aire de stationnement qui leurs sont dédiés, un courrier leur sera donc adressé.
- Cécile Michaud alerte sur l'état de dégradation important du panneau indiquant les chemins de randonnées sur le territoire de Pugieu (place de la chapelle). S'agissant d'une compétence communautaire, Alain Philippe lui indique qu'il en fera part à la CCBS.
- Préau de la maison des associations : Christine Cochet indique qu'elle est intervenue à plusieurs reprises afin d'éteindre les lumières laissées allumées par les adolescents ou jeunes adultes qui ont pris l'habitude de se réunir en soirée. Ils laissent par ailleurs les lieux très sales après leur passage, ce qui a été souligné par l'agent municipal en charge des bâtiments et confirmé par Emile Perraud. Il est suggéré de modifier le système d'éclairage en le remplaçant par une minuterie voire de le supprimer ce qui serait dommage pour les utilisateurs de la maison des associations. S'agissant pour certains de mineurs, le conseil municipal souhaite attirer l'attention des familles sur leur rôle de surveillance. Monsieur le Maire invite les parents à une vigilance accrue des activités de leurs enfants à des heures tardives.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.**

**Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.**

**A Chazey-Bons, le 20 décembre 2019**

**Le Maire, Didier BONNARD**

